

Moscou, le 14 août 1958

120

*L'Ambassadeur de Suisse*Confidentielle

DR/dt

Monsieur Max Petitpierre,  
 Conseiller fédéral,  
 Chef du Département Politique fédéral,  
B e r n e .

voir: 18 août [1958]

Monsieur le Conseiller fédéral,

Il n'est pas sans intérêt, je pense, de rechercher quels ont pu être les motifs réels qui ont incité les dirigeants soviétiques à réagir si fortement et si promptement à la décision du Conseil fédéral de mettre à l'étude le problème de la dotation de l'armée suisse en engins atomiques.

Pour Moscou, cette question dépasse largement, je crois, le cadre des relations bilatérales entre la Suisse et l'Union soviétique. Ce n'est donc pas l'incidence pratique que pourrait avoir ultérieurement sur la stratégie européenne l'équipement de notre armée en armes atomiques qui contrarie Moscou, mais la portée immédiate et générale, sur les plans politique et moral, de la décision du Conseil fédéral du 11 juillet 1958. Essayons donc de dégager les raisons de ce mécontentement que, pour ma part, je ne crois pas entièrement simulé, quelles que soient par ailleurs la fragilité et la mauvaise foi des arguments employés ici.

Tout d'abord, si Moscou s'autorise, elle, à noircir délibérément la situation internationale ("l'intervention anglo-américaine dans le Moyen-Orient a mis le monde sur l'extrême bord de la guerre générale", lit-on chaque jour dans la presse soviétique), elle n'admet point que d'autres Etats puissent porter, mais pour des raisons différentes, un jugement tout aussi pessimiste sur la même situation. Car la

Copie au dossier; amment abouir

guerre ne peut être déclenchée que par le camp impérialiste, de même que seul le camp socialiste peut préserver et maintenir la paix. Il est loisible de sourire de cette "explication". On aurait tort en revanche de sousestimer la créance que dirigeants et opinion publique lui accordent. La première raison du mécontentement soviétique tiendrait donc au fait que, par sa décision incriminée, le gouvernement suisse apporte un démenti aux promesses de paix et de coexistence inlassablement dispensées au monde par Moscou, démenti d'autant plus retentissant et d'autant moins récusable qu'il émane d'un petit Etat neutre par excellence, inféodé à aucun bloc et jouissant d'un prestige incontestable sur la scène internationale.

Mais il y a plus: la décision du Conseil fédéral intervient dans le temps où Moscou préconise la cessation des expériences atomiques, prélude à la mise hors la loi de l'arme nucléaire. Il serait vain de nier que sur le terrain de l'opinion publique la campagne menée contre l'armement atomique, sinon orchestrée du moins accompagnée par Moscou, a déjà remporté certains succès, au point d'obliger plusieurs gouvernements européens à en tenir compte dans l'aménagement de leurs plans militaires. Or l'attitude de la Suisse est de nature à renforcer dans ces Etats, et avant tout en Allemagne occidentale, la position de ceux qui poussent à l'accélération de l'armement atomique, et cela sans attendre le résultat des efforts actuellement en cours en vue de rechercher les moyens de contrôler l'interdiction des expériences nucléaires.

En outre, le gouvernement soviétique attache au plan de "désengagement" atomique en Europe centrale, dit plan Rapacki, une importance que l'on a eu tendance à sousestimer en Occident. Or, par ses répercussions sur la politique et la

stratégie de l'Allemagne occidentale, la décision du Conseil fédéral contrarie encore, aux yeux de Moscou, la réalisation de ce plan.

Enfin, selon deux excellentes sources, occidentale et satellite, les dirigeants soviétiques auraient une autre raison, plus précise, d'être irrités par la récente décision du Conseil fédéral: depuis un certain temps déjà la Pologne et la Tchécoslovaquie auraient exprimé le désir de recevoir des armes atomiques dans l'hypothèse où l'échec du plan Rapacki devrait être constaté. Moscou aurait jusqu'ici opposé une fin de non-recevoir à ces requêtes. Elle craindrait aujourd'hui que l'attitude de la Suisse ne vienne renforcer les arguments de ses alliés.

---

Le présent rapport était déjà écrit quand, en prévision de mon prochain départ en vacances, je suis allé prendre congé de M. Aroutunian (en l'absence de M. Gromyko et de M. Zorine).

Il est clair, qu'à cette occasion, j'ai parlé de la question de l'équipement de l'armée suisse en engins atomiques. Conformément à vos instructions, j'ai expliqué le point de vue du Conseil fédéral en relevant notamment l'absence de toute entente entre les grandes puissances sur l'arrêt de la course aux armements, sans même parler du désarmement.

Voici l'essentiel de l'argumentation d'Aroutunian :

1) La Suisse est libre de doter son armée des armements qu'elle considère utiles ou nécessaires.

2) Sur l'échiquier mondial, le fait que la Suisse soit armée ou désarmée, que son armée soit ou ne soit pas dotée d'armements atomiques ne modifie en rien l'équilibre des forces en présence. Dans les conditions d'une guerre moderne, l'armée suisse ne pourrait, en cas de conflit entre l'URSS et les Etats-Unis, entreprendre même en action. La guerre se ferait, pour ainsi dire, au-dessus de la tête de l'armée suisse. La Suisse pourrait, à la fin de la guerre, aussi bien échapper à toute destruction qu'être complètement détruite, et ceci par un hasard tenant à l'évolution du conflit.

3) Le gouvernement soviétique a l'impression que le Conseil fédéral a pris sa décision de principe en tenant compte uniquement de considérations de politique intérieure. Moscou sait que les militaires suisses ont exercé une certaine pression sur le Conseil fédéral et sur l'opinion publique. Le Conseil fédéral a cédé à cette pression parce que le parti catholique est favorable au réarmement. Malgré la mise en garde du chef du Département politique le Conseil fédéral n'a pas pu faire autrement que de décider en principe de doter l'armée d'armes atomiques. Tout cela est compréhensible et explicable. Il n'empêche cependant que les aspects de politique étrangère n'ont pas été pris suffisamment au sérieux.

4) L'incidence de cette décision sur la politique de neutralité de la Suisse dépasse de beaucoup ses conséquences pratiques. Par cette décision la Suisse contrecarre la politique

de paix, de détente, de la cessation de la course aux armements que mène l'URSS. Elle donne un mauvais exemple à tous les pays qui ont jusqu'ici hésité ou refusé de doter leurs armées d'armements atomiques comme par exemple la Norvège, le Danemark ou même la Suède ou l'Autriche. "Et les pays stellites" - ai-je ajouté. Selon Aroutunian, les pays satellites n'auraient jamais rien demandé. "Par ailleurs - a-t-il ajouté - nous leur avons signalé qu'il serait inopportun d'en parler". La Suisse ne doit donc pas s'étonner de la réaction de Moscou. Encore, par sympathie pour la Suisse, le gouvernement soviétique a-t-il choisi la forme la moins dure pour attirer l'attention de l'opinion publique helvétique sur la manière de voir de l'URSS.

5) Mais il y a plus encore: pour réaliser ses projets le Conseil fédéral devra s'adresser à une grande puissance pour en obtenir l'armement atomique qu'il désire. Or, il sait très bien que les grandes puissances se réservent un droit de contrôle très stricte non seulement sur l'emploi de ces armements en temps de guerre, mais aussi sur leur stockage, les exercices etc. en temps de paix. Moscou craint donc que la Suisse n'accepte des conditions américaines (britanniques ou encore canadiennes) qui ne seraient pas compatibles avec son statut de pays neutre. Le Conseil fédéral, sous la pression des militaires, justifiera ce contrôle mais Moscou saura qu'en penser. Le précédent de l'accord entre la Suisse et les Etats-Unis sur l'usage pacifique de l'énergie nucléaire en a fourni un exemple frappant.

6) J'avais, prétend Aroutunian, fâché Mikoyan en me moquant de son offre de nous fournir l'armement atomique. Or, l'offre est sérieuse, Moscou étant vraiment préoccupée de la direction que prend la neutralité suisse. Pour redresser la situation, le gouvernement soviétique serait prêt à nous vendre cet armement sans aucune condition politique et sans contrôle aucun.

Veillez agréer, Monsieur le Conseil fédéral,  
l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse:

